



Participation à l'Assemblée Générale

JEUDI 13 JUIN A 13 HEURES 30

Hôtel Bedford, 17 rue de l'Arcade, 75008 PARIS

POUR PARTICIPER

L'Assemblée Générale à caractère mixte des actionnaires d'IntegraGen se tiendra jeudi 13 juin 2019 au **17 rue de l'Arcade, 75008 PARIS**. Pour y participer et pour voter, vous devez détenir des actions IntegraGen et justifier de votre qualité d'actionnaire. Vous pouvez assister personnellement à l'Assemblée ou bien voter par correspondance ou vous faire représenter. Dans tous les cas, merci d'indiquer votre choix en utilisant le formulaire de vote disponible sur le site internet d'IntegraGen ou celui qui vous a été adressé par la Société Générale ou par l'établissement financier qui garde vos titres IntegraGen. Nous vous précisons que pour avoir le droit de participer à l'Assemblée, l'enregistrement comptable de vos titres doit avoir lieu au plus tard le troisième jour ouvré précédent l'Assemblée Générale, à minuit (heure de Paris). Merci de vous présenter avec une pièce d'identité.

FORMALITÉS PRÉALABLES À ACCOMPLIR POUR VOTER À L'ASSEMBLÉE

Vous pouvez assister à l'Assemblée et prendre part au vote quel que soit le nombre d'actions IntegraGen en votre possession.

- » Si vous détenez des actions au nominatif, vous devez être inscrit(e) au compte nominatif au 11 juin.
- » Si vous détenez des actions au porteur, vous devez faire établir une attestation de participation par votre intermédiaire financier, datée au plus tard du 11 juin.

POUR VOUS RENDRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale se tiendra le 13 juin à 13 heures 30 à l'hôtel Bedford.

**Hôtel Bedford,
17 rue de l'Arcade, 75008 PARIS**

- Station Madeleine, à 200 mètres de l'Hôtel Bedford
- RER A Station Auber, à 500 mètres de l'Hôtel Bedford

POUR VOUS INFORMER

L'ensemble de l'information relative à l'Assemblée Générale, incluant les résolutions qui seront soumises au vote, le formulaire de vote par correspondance et sa notice explicative, est disponible sur le site internet www.IntegraGen.com, sous la rubrique Investisseur / Assemblées générales.

POUR POSER VOS QUESTIONS

Des questions écrites peuvent être envoyées au plus tard le 6 juin 2019 au siège social d'IntegraGen (Genopole Campus 1 Genavenir 8 – 5 rue Henri Desbruères – 91000 EVRY) avec demande d'avis de réception, adressée au président du conseil d'administration ou à l'adresse électronique suivante : assemblee.generale@integragen.com

Modalités de vote

VOUS SOUHAITEZ ASSISTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Pour voter : Vous êtes actionnaire d'IntegraGen à la date de l'Assemblée. Comment remplir le formulaire joint à ce document ?

VOS ACTIONS SONT AU NOMINATIF

- » Vous cochez la case A du formulaire.
- » Vous datez et signez-en bas du formulaire.
- » Vous retournez le formulaire par courrier à IntegraGen ou à SGSS.

Le formulaire doit être reçu au plus tard le 10 juin à 23H59, heure de Paris. Vous serez admis sur simple justification de votre identité

Présentez-vous le 13 juin avec votre carte d'admission au :

**17 rue de l'Arcade
75008 PARIS**

VOS ACTIONS SONT AU PORTEUR

- » Vous cochez la case A du formulaire.
- » Vous datez et signez-en bas du formulaire.
- » Vous retournez le formulaire à votre intermédiaire financier qui le transmettra à SGSS, accompagné d'une attestation de participation justifiant de la détention de vos actions et datée du 10 juin au plus tard.

Le formulaire doit être reçu au plus tard le 10 juin à 23H59 , heure de Paris par SGSS. Vous recevrez une carte d'admission.

Présentez-vous le 13 juin avec votre carte d'admission au :

**17 rue de l'Arcade
75008 PARIS**

**Contact SGSS :
Assemblées Générales
(SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS) CS 30812 - 44308
NANTES cedex**

VOUS SOUHAITEZ ÊTRE REPRÉSENTÉ[E] À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

VOUS DONNEZ POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

- » Vous cochez la case B (3) du formulaire.
- » Vous datez et signez en bas du formulaire : vos voix s'ajouteront à celle du Président.

VOUS VOTEZ PAR CORRESPONDANCE

- » Vous cochez la case B (2) du formulaire.
- » Vous indiquez votre vote « pour » : les cases ne sont pas noircies.
- » Vous indiquez votre vote « contre » ou « abstention » en noircissant la case correspondante à la résolution concernée.
- » Vous datez et signez en bas du formulaire.

VOUS DONNEZ PROCURATION À VOTRE CONJOINT OU AU PARTENAIRE AVEC LEQUEL VOUS AVEZ CONCLU UN PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ OU À UN AUTRE ACTIONNAIRE

- » Vous cochez la case B (4) du formulaire.
- » Vous précisez l'identité de la personne qui vous représentera.
- » Vous datez et signez en bas du formulaire.

Vous avez rempli le formulaire selon votre choix

Si vos actions sont au nominatif :

Vous retournez le formulaire à IntegraGen ou à SGSS

Si vos actions sont au porteur :

Vous retournez le formulaire à votre intermédiaire financier qui le fera suivre à SGSS, accompagné d'une attestation de participation

Vos instructions seront prises en compte si votre formulaire est reçu au plus tard le 10 juin à 23H59, heure de Paris.

Nous vous rappelons que, conformément à la loi, l'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement ou de se faire représenter en vertu d'un pouvoir.

Formulaire de vote

Pour recevoir votre carte d'admission afin d'assister personnellement à l'Assemblée, cochez la case A
 Pour voter par correspondance ou être représenté(e) à l'Assemblée, cochez la case B et remplissez l'un des trois cadres ci-dessous :

Vous êtes actionnaire au porteur : vous devez joindre à ce formulaire une attestation de participation obtenue auprès de votre intermédiaire financier.

<p>IMPORTANT : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci █ la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this █, date and sign at the bottom of the form</p> <p>A. Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire. / I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.</p> <p>B. J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.</p>	<p>INTEGRAGEN GENOPOLE CAMPUS 1 GENAVENIR 8 5 RUE HENRI DESBREUERES - 91000 EVRY</p> <p>Au capital de 6.551.669€ 432 176 543 R.C.S. Evry</p>	<p>ASSEMBLEE GENERALE MIXTE LE JEUDI 13 JUIN 2019 A 13H30</p> <p>HOTEL BEDFORD 17 rue de l'Arcade 75 008 Paris</p>																																																																																										
<p>Vous votez par correspondance</p>																																																																																												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="9">JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST Cf. au verso (2) - See reverse (2)</td> </tr> <tr> <td colspan="9">Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci █ la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens. <i>I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box - like this █, for which I vote NO or I abstain.</i></td> </tr> <tr> <td colspan="9">Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, je vote en noircissant comme ceci █ la case correspondante à mon choix. <i>On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this █.</i></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td><td style="text-align: center;">2</td><td style="text-align: center;">3</td><td style="text-align: center;">4</td><td style="text-align: center;">5</td><td style="text-align: center;">6</td><td style="text-align: center;">7</td><td style="text-align: center;">8</td><td style="text-align: center;">9</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">10</td><td style="text-align: center;">11</td><td style="text-align: center;">12</td><td style="text-align: center;">13</td><td style="text-align: center;">14</td><td style="text-align: center;">15</td><td style="text-align: center;">16</td><td style="text-align: center;">17</td><td style="text-align: center;">18</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">19</td><td style="text-align: center;">20</td><td style="text-align: center;">21</td><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">24</td><td style="text-align: center;">25</td><td style="text-align: center;">26</td><td style="text-align: center;">27</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">28</td><td style="text-align: center;">29</td><td style="text-align: center;">30</td><td style="text-align: center;">31</td><td style="text-align: center;">32</td><td style="text-align: center;">33</td><td style="text-align: center;">34</td><td style="text-align: center;">35</td><td style="text-align: center;">36</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">37</td><td style="text-align: center;">38</td><td style="text-align: center;">39</td><td style="text-align: center;">40</td><td style="text-align: center;">41</td><td style="text-align: center;">42</td><td style="text-align: center;">43</td><td style="text-align: center;">44</td><td style="text-align: center;">45</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">A</td><td style="text-align: center;">B</td><td style="text-align: center;">C</td><td style="text-align: center;">D</td><td style="text-align: center;">E</td><td style="text-align: center;">F</td><td style="text-align: center;">G</td><td style="text-align: center;">H</td><td style="text-align: center;">I</td> </tr> <tr> <td colspan="9" style="text-align: center;">Cadre à remplir dans l'éventualité où des résolutions seraient présentées et non agréées par le Conseil d'Administration.</td> </tr> </table>			JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST Cf. au verso (2) - See reverse (2)									Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci █ la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens. <i>I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box - like this █, for which I vote NO or I abstain.</i>									Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, je vote en noircissant comme ceci █ la case correspondante à mon choix. <i>On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this █.</i>									1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	A	B	C	D	E	F	G	H	I	Cadre à remplir dans l'éventualité où des résolutions seraient présentées et non agréées par le Conseil d'Administration.								
JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST Cf. au verso (2) - See reverse (2)																																																																																												
Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci █ la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens. <i>I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box - like this █, for which I vote NO or I abstain.</i>																																																																																												
Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, je vote en noircissant comme ceci █ la case correspondante à mon choix. <i>On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this █.</i>																																																																																												
1	2	3	4	5	6	7	8	9																																																																																				
10	11	12	13	14	15	16	17	18																																																																																				
19	20	21	22	23	24	25	26	27																																																																																				
28	29	30	31	32	33	34	35	36																																																																																				
37	38	39	40	41	42	43	44	45																																																																																				
A	B	C	D	E	F	G	H	I																																																																																				
Cadre à remplir dans l'éventualité où des résolutions seraient présentées et non agréées par le Conseil d'Administration.																																																																																												
<p>Vous donnez pouvoir au Président de l'Assemblée</p>																																																																																												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2">JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Cf. au verso (3)</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><i>I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING</i> See reverse (3)</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications d'ordre peuvent être effectuées) Surname, first name, address of the shareholder (change of order can be made in)</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Adresse / Address</td> </tr> </table>			JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Cf. au verso (3)		<i>I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING</i> See reverse (3)		Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications d'ordre peuvent être effectuées) Surname, first name, address of the shareholder (change of order can be made in)		Adresse / Address																																																																																			
JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Cf. au verso (3)																																																																																												
<i>I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING</i> See reverse (3)																																																																																												
Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications d'ordre peuvent être effectuées) Surname, first name, address of the shareholder (change of order can be made in)																																																																																												
Adresse / Address																																																																																												
<p>CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY</p>																																																																																												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2">Identifiant - Account</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Nombre d'actions / Number of shares</td> </tr> <tr> <td>Nominatif / Registered</td> <td>Porteur / Bearer</td> </tr> <tr> <td>Vote simple / Single vote</td> <td>Vote double / Double vote</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Nombre de droits de vote / Number of voting rights</td> </tr> </table>			Identifiant - Account		Nombre d'actions / Number of shares		Nominatif / Registered	Porteur / Bearer	Vote simple / Single vote	Vote double / Double vote	Nombre de droits de vote / Number of voting rights																																																																																	
Identifiant - Account																																																																																												
Nombre d'actions / Number of shares																																																																																												
Nominatif / Registered	Porteur / Bearer																																																																																											
Vote simple / Single vote	Vote double / Double vote																																																																																											
Nombre de droits de vote / Number of voting rights																																																																																												
<p>ATTENTION : s'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre banque. CAUTION : if it is about bearer securities, the present instruction will not be valid unless they are directly returned to your bank.</p>																																																																																												
<p>Vous donnez pouvoir à votre conjoint, à votre partenaire pacé ou à un autre actionnaire</p>																																																																																												
<p>Inscrivez ici vos nom, prénom et adresse s'ils n'y figurent pas.</p>																																																																																												
<p>Quel que soit votre choix, n'oubliez pas de dater et signer.</p>																																																																																												
<p>Date & Signature</p>																																																																																												
<p>à i Cadre à remplir dans l'éventualité où des amendements ou des nouvelles résolutions seraient présentés en cours de séance.</p>																																																																																												

Pour plus d'informations, consultez le site www.IntegraGen.com, sous la rubrique Investisseur / Assemblées générales.

IMPORTANT : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - *Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side*
 Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - *Whichever option is used, shade box(es) like this, date and sign at the bottom of the form*

A. Je désire assister à cette assemblée et demander une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire. / *I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.*

B. J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes. / *I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.*

INTEGRAGEN

GENOPOLE CAMPUS 1 GENAVENIR 8
5 RUE HENRI DESBRUERES - 91000 EVRY

Au capital de 6.551.669€
432 176 543 R.C.S. Evry

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE LE JEUDI 13 JUIN 2019 A 13H30

HOTEL BEDFORD
17 rue de l'Arcade
75 008 Paris

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account	Nominatif Registered	Vote simple Single vote
Nombre d'actions Number of shares		
Porteur Bearer	Vote double Double vote	Nombr e de voix - Number of voting rights

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST

Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noirissant comme ceci la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.
I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box – like this for which I vote NO or I abstain.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	A	B	C	D	E	F	G	H	J	K
<input checked="" type="checkbox"/>																			
<input checked="" type="checkbox"/>																			
<input checked="" type="checkbox"/>																			
<input checked="" type="checkbox"/>																			

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting
 - Je donne pouvoir au Président de l'assemblée générale de voter en mon nom. / I appoint the Chairman of the general meeting to vote on my behalf.....
 - Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre). / I abstain from voting (is equivalent to vote NO).....
 - Je donne procuration (cf. au verso l'envol (4)) à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom
 / I appoint (see reverse (4)) Mr., Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf

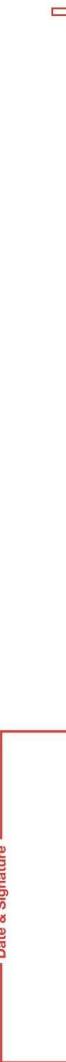
Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :
In order to be considered, this completed form must be returned at the latest:

à la banque / to the bank

10/06/2019

Date & Signature

□



CONDITIONS D'UTILISATION DU FORMULAIRE

(3) POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Article L.225-106 du Code de Commerce [extrait] :

"Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption de projets de résolutions présentés ou agréés par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant".

(4) POUVOIR À UNE PERSONNE DÉNOMMÉE

Article L.225-106 du Code de Commerce [extrait] :

"1° Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec les dispositions du II de l'article L.433-3 du code monétaire et financier dans les conditions prévues par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers, figurant sur une liste arrêtée par l'autorité de réglementation, et fixées par son règlement général, et que les statuts le prévoient.

Il y a mandat ainsi que, le cas échéant, sa révocation sont écrits et communiqués à la société. Les conditions d'application du présent alinéa sont précisées par décret en Conseil d'Etat."

2° Lorsque les actions de la société sont admises aux négociations sur un système multilatéral de négociations soumis aux dispositions du II de l'article L.433-3 du code monétaire et financier dans les conditions prévues par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers, mentionnée à l'article L.225-102 afin de leur permettre de désigner un ou plusieurs mandataires pour les représenter à l'assemblée générale conformément aux dispositions du présent article.

Cette consultation est obligatoire lorsque, les statuts ayant été modifiés en application de l'article L.225-23 ou de l'article L.225-71, l'assemblée générale ordinaire doit nommer au conseil de surveillance, selon le cas, un ou des salariés actionnaires ou membres des conseils de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise détenu des actions de la société. Cette consultation est également obligatoire lorsque l'assemblée générale extraordinaire doit se prononcer sur une modification des statuts en application de l'article L.225-23 ou de l'article L.225-71. Les clauses contraires aux dispositions des articles précédents sont réputées non écrites".

Article L.225-106-1 du Code de Commerce

"Lorsque, dans les cas prévus aux troisième et quatrième alinéas du I de l'article L.225-106, l'actionnaire se fait représenter par une personne autre que son conjoint ou le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de mariage, il a l'obligation de faire connaître à l'assemblée générale les informations nécessaires à l'exécution des vos instructions de vote. Vous disposez d'un certain nombre de droits concernant vos données (accès, rectification, etc.). Ces droits peuvent être exercés auprès de votre tuteur de compte aux coordonnées indiquées par ce dernier.

(1) GÉNÉRALITÉS

Il s'agit d'un formulaire unique prévu par l'article R 225-76 du Code de Commerce. Quelle que soit l'option choisie, le signature est près d'inscrire très exactement, dans la zone réservée à cet effet, ses nom (en majuscules), prénom usuel et famille ; les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de formulaires.

Pour les personnes morales, le signataire doit renseigner ses nom, prénom et qualité.

Si la signature n'est pas l'actionnaire (exemple : Administrateur legal, Tuteur, etc.) il doit mentionner ses nom, prénom et la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote.

Le formulaire adresses pour une assemblée votant pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour (article R 225-77 alinéa 3 du Code de Commerce).

Le texte des résolutions figure dans le dossier de convocation joint au présent formulaire "et je donne pouvoir" [Article R 225-81 du Code de Commerce]. Ne pas utiliser à la fois « le vote par correspondance » et « je donne pouvoir » [Article R 225-81].

La version française de ce document fait foi.

(2) VOTE PAR CORRESPONDANCE

Article L.225-107 du Code de Commerce [extrait] :

"tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret en Conseil d'Etat, les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites.

Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formularies qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions de délais fixés par décret en Conseil d'Etat.

Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs." ➤ Si vous désirez voter par correspondance, vous devez obligatoirement noter la case "je vote par correspondance" au recto.

Dans ce cas, il vous est demandé :

• Pour les projets de résolutions proposés ou agréés par l'Organe de Direction :

- soit de voter "oui" pour l'ensemble des résolutions en ne notifiant aucune case.

- soit de voter "non" ou de vous "abstenir" (ce qui équivaut à voter "non") sur certaines ou sur toutes les résolutions en notifiant individuellement les cases correspondantes.

• Pour les projets de résolutions non agréés par l'Organe de Direction, de voter résolution par résolution en notifiant le cas correspondant à votre choix.

En outre, pour le cas où des amendements de résolutions nouvelles seraient déposées lors de l'assemblée, il vous est demandé d'opter entre 3 solutions [pouvoir au Résident de l'assemblée générale, abstention ou pouvoir à personne autre que son conjoint ou le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de mariage], en notifiant la case correspondant à votre choix.

Les informations à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent document sont nécessaires à l'exécution des vos instructions de vote. Vous disposez d'un certain nombre de droits concernant vos données (accès, rectification, etc.). Ces droits peuvent être exercés auprès de votre tuteur de compte aux coordonnées indiquées par ce dernier.

FORM TERMS AND CONDITIONS

(3) PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING

Article L.225-106 du Code de Commerce [extrait] :

"In the case of any power of representation given by a shareholder without naming a proxy, the chairman of the general meeting shall issue a vote in favor of adopting a draft resolutions submitted or approved by the Board of Directors or the Management board, as the case may be, and a vote against adopting any other draft resolutions. To issue any other vote, the shareholder must appoint a proxy to vote in the manner indicated by his principal".

(4) PROXY TO A MENTIONED PERSON (INDIVIDUAL OR LEGAL ENTITY)

Article L.225-106 du Code de Commerce

"1° A shareholder may be represented by another shareholder, by his or her spouse, or by his or her partner who he or she has entered into a civil union with.

He or she can also be represented by an individual or legal entity of his or her choice :

2° When the shares are admitted to trading on a regulated market;

III. Before every general meeting, the chairman of the management board, as the case may be, may organise a consultation with the shareholders mentioned in Article L.225-102 to enable them to appoint one or more proxies to represent them at the meeting in accordance with the provisions of this Article.

Such a consultation shall be obligatory where, following the amendment of the memorandum and articles of association pursuant to Article L225-23 or Article L.225-71, the ordinary general meeting is required to appoint to the board of directors or the supervisory board, as the case may be, one or more shareholder employees or members of the supervisory board of the company investment funds that holds company's shares. Such a consultation shall also be obligatory where a special shareholders meeting is required to take a decision on an amendment to the memorandum and articles of association pursuant to Article L.225-106-1 or Article L.225-106-2. The court can decide the publication of this decision at the expenses of the proxy.

Article L.225-106-1 du Code de Commerce

"A shareholder can vote by post using a postal voting form determined by Conseil d'Etat decree. Any other methods are deemed to be invalid.

Only the forms received by the Company before the Meeting, within the time limit and conditions determined by Conseil d'Etat decree, are valid to calculate its quorum.

The forms giving no voting direction or indicating abstention are deemed to vote "no".

If you wish to use the postal voting form, you have to shade the box on the front of the document :

"I vote by post, please comply with the following instructions :

• For the resolutions proposed or agreed by the board, you can :

- either vote "yes" for all the resolutions by leaving the boxes blank,

- or vote "no" or "abstention" (which is equivalent to vote "no") by shading boxes of your choice.

• For the resolutions not agreed by the Board, you can vote resolution by resolution by shading the appropriate boxes.

In case of amendments or new resolutions during the shareholder meeting, you are requested to choose between these possibilities [proxy to the chairman of the general meeting, abstention, or proxy to a mentioned person (individual or legal entity), by shading the appropriate box].

Personal data included in this form are necessary for the execution of your voting instructions. You have certain minimum rights regarding your data (access, correction...). These rights may be exercised using the contact details provided by your custodian.

sollicité, il est informé par son mandataire de tout fait lui permettant de mesurer l'risque que ce dernier poursuive un intérêt autre que le sien.

Cette information porte notamment sur le fait que le mandataire ou, le cas échéant, la personne pour le compte de laquelle il agit :

1° Contrôle, au sens de l'article L.233-3, la société dont l'assemblée ou l'administration ou de surveillance sont dépendantes ;

2° Est membre de l'organe de gestion d'administration ou de surveillance de celle société ou d'une personne qui le contrôle au sens de l'article L.233-3 ;

3° Est employé par cette société ou par une personne qui la contrôle au sens de l'article L.233-3 ;

4° Est contrôlé ou exerce l'une des fonctions mentionnées au 2° ou 3° dans une personne ou une entité contrôlée par une personne qui contrôle la société, au sens de l'article L.233-3.

Cette information est également délivrée lorsqu'il existe un lien familial entre le mandataire ou, le cas échéant, la personne pour le compte de laquelle il agit, et une personne physique placée dans l'une des situations énumérées aux 1° à 4°.

Article L.225-106-2 du Code de Commerce

"toute personne qui procéde à une sollicitation active de mandats, en proposant directement ou indirectement à un ou plusieurs actionnaires, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, de recevoir procuration pour les représenter à l'assemblée d'une société mentionnée aux troisième et quatrième alinéas de l'article L.225-106, rend les conditions d'application du présent article sont précisées par décret en Conseil d'Etat."

Article L.225-106-3 du Code de Commerce

"toute personne qui procéde à une sollicitation active de mandats, en proposant directement ou indirectement à un ou plusieurs actionnaires, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, de recevoir procuration pour les représenter à l'assemblée d'une société mentionnée aux troisième et quatrième alinéas de l'article L.225-106, rend les conditions d'application du présent article sont précisées par décret en Conseil d'Etat."

Article L.225-106-4 du Code de Commerce

"toute personne qui procéde à une sollicitation active de mandats, en proposant directement ou indirectement à un ou plusieurs actionnaires, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, de recevoir procuration pour les représenter à l'assemblée d'une société mentionnée aux troisième et quatrième alinéas de l'article L.225-106, rend les conditions d'application du présent article sont précisées par décret en Conseil d'Etat."

Article L.225-106-5 du Code de Commerce

"toute personne qui procéde à une sollicitation active de mandats, en proposant directement ou indirectement à un ou plusieurs actionnaires, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, de recevoir procuration pour les représenter à l'assemblée d'une société mentionnée aux troisième et quatrième alinéas de l'article L.225-106, rend les conditions d'application du présent article sont précisées par décret en Conseil d'Etat."

Article L.225-106-6 du Code de Commerce

"toute personne qui procéde à une sollicitation active de mandats, en proposant directement ou indirectement à un ou plusieurs actionnaires, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, de recevoir procuration pour les représenter à l'assemblée d'une société mentionnée aux troisième et quatrième alinéas de l'article L.225-106, rend les conditions d'application du présent article sont précisées par décret en Conseil d'Etat."

Article L.225-106-7 du Code de Commerce

"toute personne qui procéde à une sollicitation active de mandats, en proposant directement ou indirectement à un ou plusieurs actionnaires, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, de recevoir procuration pour les représenter à l'assemblée d'une société mentionnée aux troisième et quatrième alinéas de l'article L.225-106, rend les conditions d'application du présent article sont précisées par décret en Conseil d'Etat."

Article L.225-106-8 du Code de Commerce

"toute personne qui procéde à une sollicitation active de mandats, en proposant directement ou indirectement à un ou plusieurs actionnaires, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, de recevoir procuration pour les représenter à l'assemblée d'une société mentionnée aux troisième et quatrième alinéas de l'article L.225-106, rend les conditions d'application du présent article sont précisées par décret en Conseil d'Etat."

Article L.225-106-9 du Code de Commerce

"toute personne qui procéde à une sollicitation active de mandats, en proposant directement ou indirectement à un ou plusieurs actionnaires, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, de recevoir procuration pour les représenter à l'assemblée d'une société mentionnée aux troisième et quatrième alinéas de l'article L.225-106, rend les conditions d'application du présent article sont précisées par décret en Conseil d'Etat."

(2) POSTAL VOTING FORM

Article L.225-107 du Code de Commerce :

"A shareholder can vote by post using a postal voting form determined by Conseil d'Etat decree.

Only the forms received by the Company before the Meeting, within the time limit and conditions determined by Conseil d'Etat decree, are valid to calculate its quorum.

The text of the resolutions is in the notification of the meeting which is sent with this proxy [Article L.225-106 du Code de Commerce]. Please do not use both "vote by post" and "hereby opoin" [Article R.225-81 du Code de Commerce]. The French version of this document governs; The English translation is for convenience only.

(1) GENERAL INFORMATION

This is the sole form pursuant to Article R 225-76 du Code de Commerce. Whichever option is used, the signatory should write his/her exact name and address in capital letters in the space provided e.g. a legal guardian:

Change regarding this information have to be notified to relevant institution no change can be made using this proxy form.

If the signatory is a legal entity, the signature should indicate his full name and the capacity in which he is entitled to sign on the legal entity behalf. If the signatory is not the shareholder (e.g. a legal guardian), please specify Your full name and the capacity in which you are signing the proxy. The form sent for one meeting will be valid for all meetings subsequently convened with the same agenda [Article L.225-77 alinéo 3 du Code de Commerce].

The text of the resolutions is in the notification of the meeting which is sent with this proxy [Article R.225-81 du Code de Commerce]. Please do not use both "vote by post" and "hereby opoin" [Article R.225-81 du Code de Commerce]. The French version of this document governs; The English translation is for convenience only.

(3) PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING

Article L.225-106 du Code de Commerce [extrait] :

"In the case of any power of representation given by a shareholder without naming a proxy, the chairman of the general meeting shall issue a vote in favor of adopting a draft resolutions submitted or approved by the Board of Directors or the Management board, as the case may be, and a vote against adopting any other draft resolutions. To issue any other vote, the shareholder must appoint a proxy to vote in the manner indicated by his principal".

(4) PROXY TO A MENTIONED PERSON (INDIVIDUAL OR LEGAL ENTITY)

Article L.225-106 du Code de Commerce

"1° A shareholder may be represented by another shareholder, by his or her spouse, or by his or her partner who he or she has entered into a civil union with.

He or she can also be represented by an individual or legal entity of his or her choice :

2° When the shares are admitted to trading on a regulated market;

III. Before every general meeting, the chairman of the management board, as the case may be, may organise a consultation with the shareholders mentioned in Article L.225-102 to enable them to appoint one or more proxies to represent them at the meeting in accordance with the provisions of this Article.

Such a consultation shall be obligatory where, following the amendment of the memorandum and articles of association pursuant to Article L225-23 or Article L.225-71, the ordinary general meeting is required to appoint to the board of directors or the supervisory board, as the case may be, one or more shareholder employees or members of the supervisory board of the company investment funds that holds company's shares. Such a consultation shall also be obligatory where a special shareholders meeting is required to take a decision on an amendment to the memorandum and articles of association pursuant to Article L.225-106-1 or Article L.225-106-2. The court can decide the publication of this decision at the expenses of the proxy.

Article L.225-106-1 du Code de Commerce

"A shareholder can vote by post using a postal voting form determined by Conseil d'Etat decree.

Only the forms received by the Company before the Meeting, within the time limit and conditions determined by Conseil d'Etat decree, are valid to calculate its quorum.

The forms giving no voting direction or indicating abstention are deemed to vote "no".

If you wish to use the postal voting form, you have to shade the box on the front of the document :

"I vote by post, please comply with the following instructions :

• For the resolutions proposed or agreed by the board, you can :

- either vote "yes" for all the resolutions by leaving the boxes blank,

- or vote "no" or "abstention" (which is equivalent to vote "no") by shading boxes of your choice.

• For the resolutions not agreed by the Board, you can vote resolution by resolution by shading the appropriate boxes.

In case of amendments or new resolutions during the shareholder meeting, you are requested to choose between these possibilities [proxy to the chairman of the general meeting, abstention, or proxy to a mentioned person (individual or legal entity), by shading the appropriate box].

The court can impose the same sanctions towards the proxy on request of the company in the event of non-compliance of the provisions of the article L. 225-106-1.